



### **LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE TU RESPECTERAS !**

Des autorisations de passages sont aimablement accordées par les propriétaires à titre exceptionnel et seulement le jour de la course.

Ne pas effectuer de reconnaissances préalables, ni repasser après la course sur ces parcelles.

Plusieurs propriétés sont également des zones de chasse = danger le reste de l'année.

### **DE L'ENVIRONNEMENT TU TE SOUCIERAS !**

Le parcours du trail se fait en grande partie en milieu naturel.

Respectez la faune et la flore : ne laissez AUCUN débris derrière vous. Empruntez uniquement les chemins définis par l'organisation.

### **LA SOLIDARITE TU EN JOUERAS !**

Ta participation sera transformée en don pour une œuvre caritative.

Respectez les bénévoles sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. Venez en aide et/ou signalez un concurrent en grande difficulté ou en situation dangereuse.

## **1. ORGANISATION**

L'association « **Les Runners de la Digue** » organise les courses du « **Trail de Nantes à Montaigu** » comprenant l'Ultra Castle Tour, l'Ultra Castle Tour en relais, l'Ultra Castle Tour relais entreprise, le Trail de la Digue, le Trail d'Asson, le Trail de la Maine et le Trail du Logis, le samedi 26 septembre 2026. Ces 7 courses en ligne empruntent le GR du "pays de Sèvre et Maine" et des propriétés privées mettant en valeur les différents paysages du vignoble Nantais et du Haut Bocage Vendéen. Ces courses ne pourraient avoir lieu sans l'accord de l'ensemble des propriétaires, exploitants agricoles, viticulteurs, sociétés de chasse...acteurs majeurs de l'entretien de notre patrimoine, conservateurs de la nature et protecteurs de la biodiversité. Souvent stigmatisés par notre société, ils contribuent à la qualité de nos parcours.

**Merci de respecter l'ouverture de ces parcelles uniquement le jour de la course. Le non-respect de cette consigne met en péril les accords trouvés avec les propriétaires.**

## 2. EPREUVES

**Ultra Castle Tour** : course nature au départ du Château des Ducs de Bretagne à Nantes, d'une distance d'environ 103 km et 1400 mètres de dénivelé positif avec une arrivée au Château de Montaigu-Vendée. Le départ est fixé à 04h00. La course se déroule en individuel, en une seule étape, à allure libre avec **4 barrières horaires** :

- 42ème km à 09h30 au ravitaillement du château de Clisson.
- 67ème km à 13h15 au ravitaillement du château de l'Echasserie à la Bruffière.
- 87ème à 16h30 au moulin de corbeau à la Boissière de Montaigu .
- 97ème à 18h15 à la Maison de la Rivière et du Pêcheur de Montaigu-Vendée.

**Ultra Castle Tour en relais** : basé sur le même parcours et les mêmes horaires par équipe de deux. Le premier relayeur effectue les 42 premiers kilomètres jusqu'à Clisson et le second les 61 derniers jusqu'à Montaigu. L'organisation ne propose pas de navette pour se rendre ou revenir de Clisson.

**Ultra Castle Tour relais entreprise** : basé sur le même parcours et les mêmes horaires par équipe de 3 à 6 coureurs. Les relais s'effectuent obligatoirement sur les zones de ravitaillement et sont en gestion libre. Seules les entreprises partenaires de l'événement peuvent s'inscrire sur ce format.

**Trail de la Digue** : course nature au départ des Machines de l'Île à Nantes, d'une distance d'environ 54 km et 650 mètres de dénivelé positif avec une arrivée au Château de Montaigu-Vendée. Le départ est fixé à 11h00. La course se déroule en individuel, en une seule étape, à allure libre avec **2 barrières horaires** :

- 34ème km à 15h15 au ravitaillement d' Aigrefeuille sur Maine.
- 46ème km à 17h00 à Sénard commune de Montaigu-Vendée.

**Trail d'Asson** : course nature au départ du Château d'Asson à La Boissière de Montaigu, d'une distance d'environ 34 km et 420 mètres de dénivelé positif avec une arrivée au Château de Montaigu-Vendée. Le départ est fixé à 12h00. La course se déroule en individuel, en une seule étape, à allure libre **sans barrières horaires**.

**Trail de la Maine** : La distance est d'environ 24 km pour 355 mètres de dénivelé positif. Le départ est fixé à 14h00. La course se déroule en individuel, en une seule étape à allure libre **avec une barrière horaire** à 17h00 au ravitaillement de Sénard. Le parcours emprunte le même tracé que le Trail de la Digue mais au départ d'Aigrefeuille sur Maine, complexe sportif des Richardières.

**Trail du Logis** : course nature au départ du Logis de la Fortécuyère à La Boissière de Montaigu, d'une distance d'environ 15 km et 210 mètres de dénivelé positif avec une arrivée au Château de Montaigu-Vendée. Le départ est fixé à 11h00. La course se déroule en individuel, en une seule étape, à allure libre **sans barrières horaires**.

Les informations kilométriques et les horaires de départ, de barrières horaires et de navettes sont données à titre indicatif. L'événement utilisant plusieurs sites accueillant du public, les heures peuvent être modifiées, avancées ou reculées, dans la limite acceptable pour la bonne tenue de l'épreuve. Un mail récapitulatif sera envoyé dans les 8 jours précédant l'épreuve.

## 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Être né **avant 2007** pour l'Ultra Castle Tour, les relais, le Trail de la Digue, Asson et Maine.

Être né **avant 2009** pour le Trail du Logis.

#### **4. INSCRIPTION**

La date limite d'enregistrement des inscriptions est fixée au **31 Août 2026** sachant que, pour des raisons de timing, **les inscriptions effectuées après le 15 juillet se verront, peut-être, attribuées d'un lot finisher différent.**

Ces inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site [www.klikego.com](http://www.klikego.com) avec paiement sécurisé par carte bancaire. L'organisateur limite le nombre de dossards proposés sur chacune des courses à 300 pour l'Ultra Castle Tour et 100 pour le relais. 500 pour les autres formats.

##### Tarif 2026 :

Ultra Castle Tour : 79 euros

Ultra Castle Tour en relais : 90 euros

Ultra Castle Tour relais entreprise : 14 euros/personne

Trail de la Digue : 39 euros

Trail d'Asson : 29 euros

Trail de la Maine : 19 euros

Trail du Logis : 14 euros

Toute inscription est **ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif.**

Dès la fin des inscriptions, une bourse aux dossards est mise en place afin de pallier aux désistements. En cas de rachat de dossard sur la bourse, le nouveau concurrent recevra les lots textiles du précédent inscrit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

**A compter du 14 septembre 12h00, plus aucun changement ne sera possible.**

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit : - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées.

D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass Prévention Santé ( PPS ) payant mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au **maximum un an avant la date de la manifestation** à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les **participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

#### **5. NAVETTES**

Des navettes payantes et réservables uniquement à l'inscription seront mises en place, au départ du parking du Complexe sportif Maxime BOSSIS à Montaigu, pour rejoindre les zones de départ.

Ultra Castle Tour et relais : départ à 2h30 au prix de 6 euros.

Trail de la Digue : départ à 09h15 au prix de 6 euros.

Trail d'Asson : départ à 11h00 au prix de 4 euros.

Trail de la Maine : départ à 13h00 au prix de 4 euros.

Trail du Logis : départ à 10h00 au prix de 4 euros.

**Aucune navette n'est prévue après la course pour retourner à Nantes.**

## 6. DOSSARDS

Le retrait du dossard se fera exclusivement sur présentation d'une pièce d'identité avec photo et uniquement sur un des trois lieux de retrait, validé le jour de l'inscription :

- INTERSPORT Nantes place de Bretagne, le vendredi de 12H00 à 19H00.
- INTERSPORT Montaigu centre commercial SUPER U, le vendredi de 12H00 à 19H00.
- Complexe Maxime BOSSIS de Montaigu, le samedi de 8H00 à 13H00.

Tout dossard non retiré sera **normalement** acheminé sur les zones de départ par les bus navettes, sans que l'organisation soit tenue responsable de sa non distribution. De ce fait, l'horaire limite de retrait des dossards d'une course au complexe Maxime BOSSIS correspond à l'heure de départ des navettes.

Le dossard devra être placé devant le coureur et **visible**.

Un sac de confort, **exclusivement fourni par l'organisation**, pourra être déposé sur les zones de départ. Celui-ci sera acheminé par l'organisation à la zone d'arrivée.

**Tout autre contenant sera refusé d'être pris en charge.**

## 7. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

L'organisation peut contrôler à tout moment le matériel obligatoire.

**Eco Tasse pour l'ensemble des participants.**

Ultra Castle Tour : une réserve d'eau d'au moins 1,5 litre, 1 lampe frontale et une couverture de survie.

Trail de la Digue : une réserve d'eau d'au moins 1 litre.

Trail d'Asson : une réserve d'eau d'au moins 1 litre.

Trail de la Maine : une réserve d'eau d'au moins 0.5 litre.

Trail du Logis : une réserve d'eau d'au moins 0.5 litre.

Pour l'ensemble des courses, il est conseillé d'avoir avec soi un téléphone portable.

L'utilisation des bâtons est autorisée sur l'ensemble des courses.

## 8. RAVITAILLEMENTS

La course se déroule sur la base de l'autosuffisance et les ravitaillements sont éco-responsables.

Vous y trouverez des boissons, des solides sucrés et salés en quantité limitée.

De ce fait, les produits solides sont issus de lots en vrac et ne sont pas en sachets individuels.

L'entièreté des boissons sont issues du réseau d'alimentation en eau potable, pour éviter d'avoir des bouteilles plastique. L'eau gazeuse et le cola sont fabriqués par nos soins.

Ils sont équipés de poubelles pour recevoir vos détritues et sont dépourvus de gobelets plastiques, merci de

**prévoir des éco-tasses.**

Positionnement :

-Ultra : St Fiacre 22ème km, Clisson 42ème km, La Bruffière 60ème km, L'Echasserie 67ème km, Moulin Corbeau 87ème km et La Maison de la Rivière et du Pêcheur 97ème km.

-Trail de la Digue : St Fiacre 22ème km, Aigrefeuille 34ème km et Sénard 46ème km.

-Trail d'Asson : Moulin Corbeau 19ème km et La Maison de la Rivière et du Pêcheur 29ème km

-Trail de la Maine : Sénard 16ème km.

-Trail du Logis : Maison de la Rivière et du Pêcheur 10ème km

L'assistance personnelle d'un coureur est autorisée aux abords des zones de ravitaillements à la seule restriction que cela ne gêne pas le passage des autres concurrents.

## 9. ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf dans le cas où l'état de santé du coureur nécessite une évacuation d'urgence, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de passage, où seront présents des signaleurs. **Le coureur doit prévenir le bénévole en charge du chronométrage au point de passage de sa décision d'abandonner afin qu'il invalide définitivement son dossard.**

Le coureur conserve son dossard invalidé qui lui sert de justificatif pour récupérer son sac de confort, accéder au véhicule de rapatriement et obtenir sa boisson.

Dès lors, le coureur n'est plus sous la responsabilité de l'organisation. S'il le souhaite, il pourra être déposé par le véhicule de rapatriement à l'arrivée.

## 10. DISQUALIFICATION

Toute personne sans dossard n'a pas le droit d'accompagner un coureur pendant l'épreuve, que ce soit à pied ou en VTT. Les commissaires présents sur le parcours et sur les zones de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et la charte. Ils informeront le Directeur de course immédiatement de manquement à ceux-ci et cela pourra entraîner la disqualification immédiate du coureur.

## 11. SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE

Chaque parcours sera couvert par une équipe médicale composée d'un médecin, d'une infirmière et d'un équipier secouriste. Ces équipes seront mobiles sur les parcours et engagées par le PC Course. Un poste de secours sera mis en place sur la zone d'arrivée.

Numéro d'urgence : **Inscrit sur le dossard**

Directeur de course : **06 60 85 83 44**

Les médecins de l'épreuve sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout coureur qu'ils jugeront inapte à continuer l'épreuve. Ils pourront, dans un second temps, décider de son évacuation vers un centre hospitalier si l'état de la victime le nécessite.

## 12. APRÈS COURSE

Des rotations de navettes entre la zone d'arrivée et le complexe sportif Maxime BOSSIS seront réalisées. L'accès aux douches est limité strictement aux coureurs pieds nus, tout en veillant à laisser les lieux propres, afin de ne pas pénaliser les prochains.

Il est strictement interdit de nettoyer ses chaussures ou vêtements de course dans les vestiaires.

## 13. CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE ET PODIUMS

Les récompenses seront attribuées à l'issue de la course, aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque format, aux trois premières équipes des relais mixtes ou non, quelle que soit leur catégorie d'âge et à la première équipe du relais entreprise.

Les horaires des remises de prix des différents formats de courses se dérouleront comme suit

- 13H00 Trail du Logis Femmes et Hommes
- 14H30 Ultra Castle Tour Hommes
- 14H40 Ultra Castle Tour Relais Duo
- 16H45 Trail d'Asson Femmes et Hommes
- 16H55 Trail de la Maine Femmes et Hommes
- 17H05 Trail de la Digue Femmes et Hommes
- 17H15 Ultra Castle Tour Relais Entreprise
- 17H20 Remise de chèque Oeuvre des Pupilles

- 18H30 Ultra Castle Tour Femmes

#### **14. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DE BARRIÈRE HORAIRE ET ANNULATION DE LA COURSE**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables ou en cas de force majeur, l'organisation se réserve le droit de décaler (retarder ou avancer) le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses. En cas d'annulation dans les 7 jours précédant l'événement, aucun remboursement ne sera effectué.

#### **15. ASSURANCE/RESPONSABILITÉ**

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la FFA.

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité et se doit de respecter le code de la route lorsque le parcours traverse des routes.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT:

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### **16. CLASSEMENTS**

Ils seront mis en ligne sur le site de Klikego et sur le site de l'association [www.lesrunnersdeladigue.com](http://www.lesrunnersdeladigue.com)

#### **17. DROITS À L'IMAGE**

Dans le cadre du Trail de Nantes à Montaigu, l'organisation ou ses partenaires habilités peuvent être amenés à réaliser des photographies, captations vidéo ou tout autre support visuel lors de la manifestation.

En s'inscrivant à l'une des épreuves, chaque participant **autorise expressément l'organisation, ainsi que ses partenaires et médias**, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement.

Ces images pourront être utilisées, reproduites, diffusées ou exploitées, **à titre gratuit**, sur tous supports et par tous moyens connus ou inconnus à ce jour (site internet, réseaux sociaux, presse, supports promotionnels, affiches, vidéos, publications, etc.), **dans le cadre exclusif de la promotion et de la communication de l'événement**.

Cette autorisation est accordée **pour le monde entier et pour une durée illimitée**, sans que cela ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

Conformément au droit à l'image, tout participant qui ne souhaite pas apparaître sur les supports de communication de l'organisation peut en faire la demande par écrit auprès de l'organisation avant l'épreuve ou au plus tard lors du retrait du dossard à l'adresse suivante : [lesrunnersdeladigue@gmail.com](mailto:lesrunnersdeladigue@gmail.com)

#### **18. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES - RGPD**

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679)**, les informations personnelles collectées lors de l'inscription sont nécessaires à l'organisation et à la gestion des épreuves du Trail de Nantes à Montaigu.

Le responsable du traitement des données est l'association **Les Runners de la Digue**, organisatrice de

l'événement.

Les données collectées sont utilisées pour les finalités suivantes :

- gestion administrative des inscriptions
- vérification des conditions de participation
- organisation logistique des épreuves
- chronométrage et établissement des classements
- diffusion des résultats
- communication d'informations relatives à l'événement
- gestion de la sécurité des participants
- respect des obligations légales et réglementaires

Ces données peuvent être transmises aux prestataires techniques de l'événement intervenant dans le cadre de leur mission, notamment la plateforme d'inscription et le prestataire chargé du chronométrage.

Les résultats des épreuves (nom, prénom, catégorie, club éventuel, temps réalisé, classement) pourront être **publiés sur les supports de communication de l'organisation et sur les sites spécialisés**.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'organisation de la manifestation et à la gestion des résultats, et dans le respect des obligations légales applicables.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose des droits suivants :

- droit d'accès à ses données personnelles
- droit de rectification
- droit d'effacement
- droit à la limitation du traitement
- droit d'opposition au traitement
- droit à la portabilité de ses données

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en adressant une demande à l'organisation à l'adresse suivante :

[lesrunnersdeladigue@gmail.com](mailto:lesrunnersdeladigue@gmail.com)

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)**.

### **ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement. La participation aux épreuves du "Trail de Nantes à Montaigu", implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement dans son intégralité. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter la charte du trailer. Le formulaire d'inscription confirme votre engagement.